

MORISSEAUX (*Charles-Nicolas-François*), Ingénieur des mines, directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail, conseiller colonial (Liège, 7.10.1854 — Bruxelles, 13.1.1945). Fils de François-Charles et de Lemoine, Marie-Barbe; époux d'Élisabeth Morisseaux, décédée avant lui.

Ingénieur des mines A. I. Lg., Charles Morisseaux avait été attaché très jeune au Ministère de l'Industrie et du Travail, où il parviendrait au grade de directeur général, qui, à sa retraite, lui serait conservé à titre honorifique. Il avait également été directeur de l'Office du Travail.

Dans le secteur privé, il avait été inspecteur général à Beira, puis directeur général, à Lisbonne, de la Compagnie du Mozambique et serait, dans la suite, administrateur de diverses sociétés industrielles à activités coloniales en Belgique.

Il fut des trois premiers conseillers coloniaux élus par la Chambre des Représentants à la constitution initiale du Conseil colonial institué, lors de l'annexion du Congo par la Belgique, par la loi coloniale fondamentale du 18 octobre 1908, comme conseil de législation du législateur spécial pour la Colonie prévu par la Constitution de 1893 pour le cas d'acquisition de possessions coloniales par le pays.

Morisseaux fut un des plus assidus et des plus actifs des membres du Conseil et ce jusqu'à son remplacement, en décembre 1936, par M. Natalis De Cleene. Jusqu'à cette date, en effet, la Chambre des Représentants avait périodiquement et sans interruption, renouvelé le mandat de son élu de 1908.

Et si l'on peut observer que l'ingénieur particulièrement expérimenté s'attacha principalement à l'étude des projets de décret à rapporter en matière minière, qu'ils fussent relatifs à la réglementation générale au Congo belge et plus spécialement au Katanga des recherches, des concessions et des exploitations minières ou à des octrois ou renouvellements occasionnels de permis de recherches, on aurait tort d'imaginer que le conseiller colonial dont nous analysons l'action, se désintéressait des travaux du Conseil en toute autre matière. Il intervint au contraire dans les discussions les plus diverses et, notamment, et c'est tout à son honneur qu'on le relève ici, à celles de projets de décret en matière de recrutement par contrainte de travailleurs d'utilité publique, en matière d'occupation illégale des terres, en matière de contrats d'engagement dans la marine fluviale, en matière de pension des fonctionnaires et agents civils et militaires de la Colonie et de certaines pensions de veuves, toutes discussions propices à la défense de conceptions généralement humaines. Dans le domaine minier même, on a pu remarquer que Morisseaux avait cherché, durant toute sa longue carrière au sein du Conseil, à obtenir une amélioration importante de la législation fondamentale en la matière. Il venait à la veille de sa retraite, d'être chargé de rapporter un projet de décret conforme à ses espoirs.

A la séance du 18 décembre 1936 au cours de laquelle le Conseil colonial installa le successeur de Morisseaux, le ministre des Colonies Rubbens, président de droit du Conseil, rendit au conseiller sortant un hommage émouvant, tout en se défendant d'en faire comme un éloge funèbre, l'octogénaire qui en était l'objet faisant à tous envie par sa verdeur et son activité. Le vice-président du Conseil, le professeur Léon Dupriez s'associa aux paroles du chef du Département en termes non moins bien choisis, soulignant combien avait été précieux au Conseil les connaissances étendues de Charles Morisseaux, sa longue expérience et le zèle constant dont il avait fait preuve dans l'exécution de son mandat.

En décembre 1910, Morisseaux avait présidé une Commission d'études sur le Katanga instituée par la Société belge des ingénieurs et des industriels.

Dans un tout autre domaine, il avait été membre et trésorier du Conseil de Fabrique de l'Église collégiale bruxelloise des Saints-Michel-et-Gudule.

Morisseaux était, à sa mort, grand-officier de l'Ordre de la Couronne, commandeur de l'Ordre de Léopold et de l'Étoile africaine, grand cordon de l'Ordre du Dragon de Chine, commandeur de la Légion d'Honneur, de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique, de l'Ordre d'Orange-Nassau, etc.

Principales publications : *La Compagnie à charte de Mozambique*, in : *Revue économique internationale*, avril 1906 (en tiré à part, 53 p. in-8°, Brux., Off. de la Revue, 1906) ; *Le budget du Congo belge pour 1911* (même périodique, 1910, n° IV, 587-604) ; *Le Congo. A quoi il doit nous servir. Ce que nous devons en faire*, Brux., A. Lesigne, 1911, 23 p. in-8° ; *Les voies secondaires aux Colonies et la Société des chemins de fer vicinaux du Congo*, in : *Revue économique internationale*, Brux., 1924, I, 367-380 ; *Politique congolaise*, dans le même périodique, 1930, III, 41-62 (1).

27 mars 1957.

J.-M. Jadot.

On a consulté pour établir cette notice la collection des Comptes rendus analytiques des Séances du Conseil colonial de 1908 à 1936. On trouvera, aux tables annuelles de cette publication officielle du Ministère des Colonies, le sujet des nombreux rapports présentés par Morisseaux au Conseil et dont la nomenclature, en cours de notice, eût allongé inutilement la liste de ses écrits.